

## RÈGLES DE VIE CENTRE DE FORMATION CONTINUE DES PATRIOTES 2020-2021

Croyant à la réussite de tous ses élèves, l'équipe d'intervenants du CFCP veut soutenir chaque individu dans son projet de formation en mettant en place des règles de vie. Il appartient à tous et à chacun de les respecter afin de faire du CFCP un lieu propice aux apprentissages.

### Nos attentes face à l'élève :

- Être présent selon l'horaire établi – Pour les élèves inscrits à la formation générale des adultes, selon les normes du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), tout élève qui s'absente cinq jours de suite est considéré comme ayant abandonné ses cours.
- Être à l'heure aux cours – Les enseignants fermeront leur porte 3 minutes après le son de la cloche. Les absences, les retards et les départs hâtifs sont notés en temps réel et font partie du rapport d'assiduité mensuel.
- Respecter les échéanciers de travail.
- S'engager et participer activement aux activités du centre.
- Respecter les élèves, le personnel, le matériel et l'environnement.
- Avoir une tenue vestimentaire adéquate pour fréquenter le centre.
- Régler rapidement les problèmes rencontrés et accepter de se faire aider au besoin.
- Informer le secrétariat de tout changement dans les informations au dossier administratif (téléphone, adresse, etc.).

### Au CFCP, il est interdit :

- De flâner dans le centre durant les heures de classe.
- De plagier dans un travail ou un examen. Des mesures pouvant aller jusqu'à la suspension peuvent être appliquées.
- D'avoir des manifestations de violence verbale ou physique. Ce type de comportement entraîne une suspension immédiate pouvant aller jusqu'à l'expulsion du CFCP.
- D'avoir en sa possession, de vendre ou de consommer de la drogue ou de l'alcool pendant toutes les activités du CFCP ainsi que sur le terrain du centre. Ce type de comportement entraîne une suspension immédiate pouvant aller jusqu'à l'expulsion du CFCP.
- D'avoir en sa possession un objet jugé dangereux pour la sécurité de soi ou d'autrui.
- De fumer à l'intérieur du centre (incluant la cigarette électronique). L'élève qui fume à l'extérieur doit respecter les aires prévues à cet effet. L'élève contrevenant pourrait recevoir une amende entre 250\$ et 750\$ par un enquêteur du Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- De consommer de la nourriture en salle de classe.

L'élève qui ne répond pas aux attentes mentionnées sera rencontré par un intervenant du CFCP. Une note sera versée au dossier et des mesures pouvant aller jusqu'à la fermeture du dossier de l'élève pourront être appliquées. L'élève est responsable de prouver sa motivation et son engagement face à son projet de formation.

J'ai pris connaissance des règles de vie et je m'engage à les respecter et ce pour toute la durée de mon séjour au centre.

\_\_\_\_\_  
Nom de l'élève (lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
Date

**J'autorise l'équipe éducative du CFCP à transmettre au besoin des informations concernant mon dossier scolaire.**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
Date